

QUÉBEC

Nous avons un problème !

Sylvain Leroux, un conseiller en réglementation de la firme Bâti Consult qui se spécialise dans la réglementation en matière de sécurité, ainsi que sa femme, France, ont lancé, le 7 juillet dernier, une pétition directement adressée à l'Assemblée nationale afin que tous les enfants du Québec aient droit à la même sécurité quelque soit la municipalité. Au moment de mettre sous presse, lundi dernier, M. Leroux a confié au Brossard Éclair avoir récolté jusqu'à présent 1365 noms et souhaite remettre le tout «quand nous jugerons que nous aurons assez de noms pour faire bouger les choses». Puisque les règles de sécurité sont conférées aux municipalités, «il résulte de cette situation, que d'une municipalité à une autre, la sécurité varie à un point tel qu'il existe encore dans notre décor quotidien des piscines creusées qui ne sont pas clôturées», a précisé M. Leroux. Selon lui, l'uniformisation de ces règles se veut sans conteste la première étape pour mieux contrer le haut taux de noyades.

«Une participation massive du public serait un message clair adressé au gouvernement au fait que nous voulons une loi pour uniformiser les règles», a renchéri Sylvain Leroux. «L'effet tranchant de cette démarche est dans le cas d'une participation tiède, qui serait interprétée par le gouvernement au fait que la population ne trouve pas problématique le phénomène des noyades en milieu résidentiel qui sévit depuis plusieurs années au Québec.»

Des statistiques éloquentes

Dans la majorité des cas, a constaté M. Leroux, une situation de noyade pourrait être «raisonnablement» évitée, particulièrement au Québec, en raison notamment de l'exposition élevée au risque étroitement liée à l'omniprésence des piscines hors terre. Selon les statistiques recensées par la firme Bâti Consult, 83% de ce type de piscines à l'échelle canadienne se retrouvent ici même au Québec.

Le nombre de décès lié à la noyade est tout aussi éloquent. En effet, les statistiques du bureau du coroner ont révélé que, depuis au moins une quinzaine d'années, «le nombre d'enfants âgés de 1 à 4 ans puisés au fond de nos piscines équivaut à une perte de plus de trois classes de maternelle». Ces données ne comptent toutefois pas les cas de «quasis noyades» qui peuvent, bien souvent, laisser les victimes avec des séquelles graves allant jusqu'à la condamnation de vivre dans un état végétatif pour le reste de leur existence. L'été 2006 ne fait malheureusement pas exception à la règle. Même si aucune statistique n'illustre précisément le portrait à date, une fine analyse de l'actualité quotidienne démontre que les noyades constituent un véritable fléau.

Une évidence

D'abord président du Comité provincial permanent sur les piscines privées (CPPP), Sylvain Leroux a mis en place un règlement modèle sur l'aménagement des piscines en matière de sécurité. Selon lui, il est «de nature à bien répondre à la problématique telle que nous la connaissons présentement, piscines pneumatiques inclus». Déposé initialement au gouvernement en mai 2000, il s'agit en fait «d'un outil réglementaire ayant fait l'objet d'un fort consensus au sein du comité». Actuellement, ce règlement modèle est laissé entièrement à la discrétion des municipalités qui peuvent l'adopter intégralement, partiellement ou tout simplement le mettre à la poubelle. Devant sa volonté d'en appeler à la responsabilité du propriétaire d'une piscine, M. Leroux a d'abord tenu à rappeler «qu'une loi provinciale dont la mise en application serait déléguée aux municipalités n'est pas, à notre avis, du domaine du bon sens comme d'une simple évidence». Il s'est enfin dit confiant par ses démarches, avouant qu'elles portaient fruit puisqu'il a senti «une plus grande ouverture du côté politique». Les personnes qui veulent appuyer la démarche sont invitées à signer la pétition virtuelle au www.baticonsult.ca.



Brossard Éclair

Une pétition pour uniformiser les règles de sécurité des piscines privées



Alexandre Lampron

Malgré les règles de sécurité qui existent en matière de piscines privées, il manque de mise en œuvre, une réglementation qui s'applique à toutes les piscines privées. En effet, les règles de sécurité varient d'une municipalité à l'autre, ce qui crée une situation de non-sécurité pour les enfants. C'est pourquoi une pétition a été lancée afin de demander au gouvernement de légiférer sur ce sujet.

Le nombre de décès liés à la noyade est en constante augmentation au Québec. Les statistiques du coroner ont révélé que, depuis au moins une quinzaine d'années, le nombre d'enfants âgés de 1 à 4 ans puisés au fond de nos piscines équivaut à une perte de plus de trois classes de maternelle. Ces données ne comptent toutefois pas les cas de «quasis noyades» qui peuvent, bien souvent, laisser les victimes avec des séquelles graves allant jusqu'à la condamnation de vivre dans un état végétatif pour le reste de leur existence. L'été 2006 ne fait malheureusement pas exception à la règle. Même si aucune statistique n'illustre précisément le portrait à date, une fine analyse de l'actualité quotidienne démontre que les noyades constituent un véritable fléau.

Sport

Un rendez-vous incontournable pour les amateurs de hockey, le championnat de la Ligue de hockey junior majeur du Québec se disputera à Québec.

Municipal

Les citoyens de Brossard, Saint-Lambert et Saint-Jovin justifieront la réputation de leur bataille.

Best Western, Toyota Yaris 2007, Brossard Éclair, 886, boul. Taschereau O., Brossard, 766-2639